

PLANEURS - BEAUJOLAIS

Bulletin d'informations du Centre de Vol-à-Voile du Beaujolais

N°3 – avril 2023



Editorial

Avec la signature le 19 avril d'une première convention d'occupation temporaire (COT) qui va nous lier pour 20 ans avec la CCI du Beaujolais, nous régularisons notre statut d'occupants sans titre qui durait depuis 2016 et allons réaliser chaque année environ 10.000 € d'économies par rapport à 2021.

Cette régularisation nous permettra de faire pleinement jouer notre rôle d'occupants – avec titre - pour obtenir un meilleur entretien des locaux et du terrain.

Aux termes de ce contrat, la CCI met à notre disposition les deux hangars (le principal étant amputé de 9 mètres pour louer deux emplacements à des ULM), ainsi que l'ancien club-house jusqu'à la construction d'un nouveau bâtiment.

En effet cette nouvelle convention, avec sa baisse de loyer, est liée à une autre que nous n'avons pas encore signée, et qui portera sur notre projet de construction d'un bâtiment d'activité destiné à regrouper le club-house, les bureaux du hangar et une salle polyvalente pouvant aussi servir d'atelier.

Christian PAUL

Le coin des bricoleurs

Après avoir brillamment confectionné les racks des planeurs expédiés en Argentine, **Christian James** confirme sa réputation de « couteau suisse » du club en réalisant cette armoire électrique destinée à mettre en charge les batteries de nos planeurs en toute sécurité.



Prenez le temps de lire les consignes qui ont été rédigées, ces équipements sont chers, fragiles et précieux.

Les photos du mois



C'est du lourd : 0 de finesse ! Commandés par la CCI à notre demande insistante, deux engins de tonte puis de roulage se sont succédés les 20 et 27 avril pour rendre notre piste aussi praticable que possible.



Restons vigilants : le seuil 36 reste en partie inondé, la piste encore très meuble et les sangliers rôdent dans les parages.

Cette piste vient d'être inspectée par la DSAC, et le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) a solidement documenté l'entretien des pistes en herbe (engazonnement, drainage), qui est op. Le marquage va devoir être complété et aucun obstacle (fauteuils, table) ne doit être entreposé à proximité du seuil 36. Quant à la carte VAC qui vous a été remise lors de la réunion sécurité, elle stipule « *Utilisation de la piste non revêtue restreinte aux aéronefs basés selon les consignes locales d'exploitation en vigueur.* » et « *TKOF et LDG suspendus si un planeur est immobilisé sur la piste non revêtue à moins d'une demi-largeur de la limite commune.* ». La présence d'un agent AFIS va renforcer le respect de ces consignes.

C'était mieux, avant ?

Photo de l'ancien terrain du Colombier inondé, en 1977, avant le déménagement à Frontenas :



De son côté, **Matthieu Chauvrat** a pris l'initiative de restaurer un vieux vélo qui doit réduire notre empreinte carbone pour aller en piste, en attendant un jour le remplacement de nos véhicules par des voiturettes électriques :



Aiglons : premiers beaux vols

Le mardi 18 avril, **Mael Loyer** a décollé le premier et s'est posé le dernier pour faire un vol de 4h19 en Pégase. Le K13 est ensuite parti en solo avec **Quentin Piquet**, qui, pour son plus grand plaisir a réalisé un vol de 2h45. Voici les classements de nos jeunes à la coupe Gomy :

Classement des clubs à la coupe Jacques Gomy 2023

Votre club est actuellement 22ème sur 35 clubs avec un total de 624 points.

Pilotes participants dans votre club

Pilote	Position	Points
Maël LOYER (48887)	34	459
Quentin PIQUET (62528)	67	165
Sébastien LEMIUS (65991)	91	0
Matthieu CHAUVRAT (54078)	93	0

Nouveaux membres

Philippe Freidel (qui vole en Australie), **Claude Henrion** (CdB Hop), **Jean-Luc Lepetit** (ancien PPL), **Sylvain Trousselle**, **Paul Rouvière** (en formation PPL à Brindas).

La plupart de ces nouveaux inscrits ne sont pas des novices, mais ils feront leurs 5 premiers vols avec un instructeur ou un pilote accompagnateur expérimenté (dans le cadre d'une charte en cours de préparation par l'équipe pédagogique) pour mieux préparer leur futur parcours vélivole.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle saison 2023 !

Centre de Vol-à-Voile du Beaujolais - 544 Rte du Poncelin,
69620 Frontenas - N° SIRET 447929415 00019
<http://membres.planeur-beaujolais.fr/> 04 74 65 38 57

Chez les Grands

La NetCoupe a commencé à aligner les kms et, ont réalisé sur la belle journée du 25 avril :

- **Olivier Glandy** : 282,6 kms (241 pts)
- **Bruno Rémusat** : 222,4 kms (199 pts)
- **Michel Bellaton** : 189,6 kms (191 pts)
- **Monique Corbet** : 155,6 kms (156 pts)

Au 28 avril, au classement général de ce début de saison (en fonction de la somme des points de leurs cinq meilleurs circuits), **Nicolas Caudrelier** fait toujours briller nos couleurs en se classant 3^{ème} au classement junior (-25 ans) et 20^{ème} au classement général.

On retrouve ensuite **Bruno** (935 kms), **Olivier** (535 kms), **Michel** (270 kms) et **Monique** (155 kms).

Avec tous ces champions, et 5529 points, le CVVB se classe déjà 26^{ème} sur 159 clubs !

Vous retrouverez désormais ces classements chaque mois dans votre gazette.



La NetCoupe rassemble plus de 2500 vélivoles et est accessible à tous les licenciés de la FFVP. Tous les clubs affiliés apparaissent dans les classements, en particulier le classement club général FFVP, et figurent automatiquement dans le bilan sportif annuel édité par la FFVP.

Le parcours comporte au maximum 3 points de virage au plus entre le départ et l'arrivée. Le planeur doit survoler la zone d'observation de chacun des jalons du parcours. Il n'y a pas de limite de distance par branche et la distance minimale d'un circuit est fixée à 25 kilomètres. Le nombre des points est proportionnel à la distance créditée, à l'index de réussite et à l'inverse du handicap du planeur utilisé.

Motoplaneur

Le SF25 est à nouveau bon pour le service, après une visite minutieuse assurée par **Olivier Glandy**, **Pascal Ferrand** et **Georges Auberger** qui, à tout seigneur tout honneur, a effectué le 1^{er} vol :

